



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix huit

Le 31 Janvier à 18 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 24 Janvier 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 25

NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : Désignation des délégués communautaires au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Cubzaguais/Nord Gironde

Présents : 25

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) COUPAUD Catherine (Pugnac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac) DUMAS Alain (Saint Gervais), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac) pouvoir à BORRELLY Marie Claire, FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac) pouvoir à MIEYEVILLE Georges, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac) pouvoir à Célia MONSEIGNE, RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain TABONE.

Absents excusés : 7

BLANC Jean Franck (Teuillac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard),

Secrétaires de séance : Josette LARRIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-134 par laquelle il a été décidé d'approuver la création d'un syndicat mixte fermé, composé de la Communauté de Communes du Cubzaguais et celle de Latitude Nord Gironde, ayant pour vocation unique de porter le Schéma de Cohérence Territorial sur

le périmètre de ces deux Etablissements Public de Coopération Intercommunale et d'approuver le projet de statuts,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2017 par lequel le Syndicat Mixte du SCOT Cubzaguais Nord Gironde a été créé,

Vu les statuts de ce syndicat mixte qui prévoit que la Communauté de Communes est représentée par 9 délégués,

Vu l'article article 41 de la loi Notre codifié à l'article L.5711-1 du CGCT qui dispose que pour l'élection des délégués des EPCI au Comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de désigner en tant que délégués titulaires au Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Cubzaguais/Nord Gironde les élus suivants :

M. DUMAS Alain
Mme MONSEIGNE Célia
M. TABONE Alain
M. JEANNET Serge
M. MANSUY Ludovic
M. JOLY Pierre
M. ROUX Jean
Mme GUINAUDIE Valérie
M. MERCADIER Armand

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture
Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 1^{er} Février 2018.

Le Président,
A.DUMAS.

